

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 03 FEVRIER 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 42

Tous les délégués, sauf

M. PREVOT, M. BABILON (excusé), qui étaient représentés respectivement par
M. FEIG et M. DUBOIS.

M. STEINER, M. J. P. MEYER, Mme HITTLER, M. ZINCK, M. KOPF, -excusés-
M. FROEHLICH.

DEL. N° 8 /2003

OBJET : ADHESION AU CLUB « PROMOTION ALSACE »

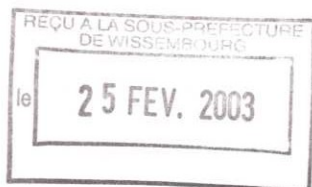
L'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin propose d'accéder à un éventail de services et de prestations à travers son « Club Promotion Alsace ». L'adhésion permet notamment la fourniture de documents touristiques régionaux, et la possibilité de diffuser nos propres documentations, l'accès à des études, à un appui logistique pour l'organisation d'opérations de relations publiques, l'envoi du journal « Initiatives Touristiques ».

Il est proposé aux Conseillers d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer au club promotion alsace. Le coût d'adhésion annuelle est de 107 € TTC.

- VU l'avis du Bureau en date du 20 janvier 2003,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adhérer au « Club Promotion Alsace ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 05 Février 2003
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL